

PARIS,
LE 27 MAI 2021

CONTACT
Caroline Borel
T. 33 (0)1 55 55 61 63
caroline.borel@hceres.fr

ÉVALUATION DE L'INSERM : UNE INSTITUTION QUI DOIT CULTIVER SES PARTENARIATS

Le Hcéres publie, jeudi 27 mai, le rapport d'évaluation de l'Inserm pour la période 2016-2020¹. Fruit des travaux d'un comité d'experts internationaux, l'analyse, assortie de recommandations, porte sur le positionnement et la stratégie institutionnels de l'Inserm, sur sa gouvernance et sur ses différentes activités.

Seul organisme français de recherche à couvrir l'ensemble des sciences médicales, de la santé et de la biologie, l'Inserm compte parmi les principales institutions européennes en la matière. Comparable aux *National Institutes of Health* américains, il étend son activité de la biologie fondamentale à la santé des populations, en passant par les développements cliniques et médicaux.

Saluant la dynamique positive engagée durant la crise sanitaire, le comité d'experts, présidé par Fiona Watt – Professeure au *King's College London*, Présidente exécutive du *Medical Research Council* (UK) – et vice-présidé par Jacques Samarut – Professeur honoraire à l'Université de Lyon, Praticien hospitalier aux Hospices civils de Lyon, ancien Directeur de l'ENS de Lyon et du département des sciences de la vie du CNRS – conclut à une « parfaite mise en œuvre des missions de l'Inserm en recherche fondamentale et clinique ». Si « la gestion de l'Inserm est efficace et bien exécutée », le comité estime par ailleurs que « le financement annuel rend difficile l'établissement d'un programme quinquennal ».

Fondant son analyse sur l'autoévaluation de l'établissement et des entretiens avec ses partenaires et représentants des instances de pilotage, le comité souligne un « impact relativement faible » de l'Inserm sur la santé publique et invite à une amélioration de « la planification stratégique avec le ministère de la Santé afin de développer une stratégie à long terme » dans ce domaine.

En matière de partenariats, le comité vante les nombreux engagements européens et internationaux de l'Inserm l'incitant à créer « un guichet unique » avec ses partenaires pour participer aux infrastructures européennes de recherche. Le comité encourage de plus l'organisme « à développer davantage la recherche interdisciplinaire en renforçant ses collaborations avec d'autres institutions telles que le CNRS » et à consolider ses liens avec les CHU, par exemple dans la gestion des cohortes de patients.

« Les activités de valorisation et de transfert de la recherche vers les entreprises donnent lieu à un grand nombre de brevets et à la création de start-ups dans les domaines pharmaceutique et médical » relève le comité qui constate également « des partenariats plus fructueux avec les PME qu'avec les grandes entreprises ». Dans ce cadre, le comité invite l'Inserm et les ministères français « à clarifier la répartition des tâches entre les SATT² et Inserm Transfert³ » et propose « de recourir à des outils spécifiques pour soutenir les chercheurs dans leurs démarches de valorisation ».

¹ La précédente évaluation de l'Inserm a été réalisée en 2015 par un comité international externe.

² Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies

³ Filiale privée de l'Inserm sous délégation de service public, spécialisée dans le transfert de technologies en sciences de la vie et dans la recherche de financements collaboratifs.

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Sur le volet « ressources humaines », le comité suggère notamment « d'inciter les chercheurs à s'impliquer davantage dans l'enseignement, d'inclure leur participation à des activités collectives dans les critères de promotion » et de déployer « des mesures d'attractivité des jeunes talents, à la fois dans la recherche fondamentale et clinique ».

« La crise du Covid nous a montré le pouvoir de travailler ensemble sur un problème spécifique et l'importance des médicaments et des technologies révolutionnaires. Cela doit nous inspirer » indique Gilles Bloch, Président-directeur général de l'Inserm, dans sa lettre d'observations, avant de conclure notamment « l'Inserm est par nature une organisation axée sur le partenariat. Nous allons cultiver nos collaborations avec d'autres institutions de recherche à travers le monde et en particulier avec nos partenaires français, afin de toujours accroître la recherche interdisciplinaire et de donner le meilleur soutien aux équipes de recherche ».

EN SAVOIR PLUS

↳ Télécharger

- Le rapport d'évaluation de l'Inserm (version anglaise) :
<https://www.hceres.fr/fr/rapport-2021-Inserm>
- Le profil scientifique et technologique de l'Inserm :
<https://www.hceres.fr/rapport-indicateurs-2020-Inserm>

↳ L'Inserm en bref

- Statut : Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) sous la double tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère des Solidarités et de la santé ;
- Budget : 966 millions d'euros provenant pour 65% de la subvention pour charges de service public ;
- Effectifs : 5 110 fonctionnaires (2 156 chercheurs, 2 954 ingénieurs, techniciens et membres du personnel administratif (ITA)), 3 106 contractuels et vacataires. De plus 5 242 universitaires et praticiens hospitaliers des centres hospitaliers universitaires (CHU) sont affiliés à des unités de l'Inserm, tout en restant employés par leurs propres organisations.
- Implantations : l'Inserm s'inscrit dans le paysage national de la recherche avec 261 unités mixtes de recherche (en partenariat avec des universités, des organismes de recherche tels que le CNRS et des CHU), 36 unités de service et 34 centres d'investigation clinique.